



**POUVOIR POUR VOTER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU SAMEDI 21 MAI 2022**

FORMULAIRE POUR SE FAIRE REPRÉSENTER PAR UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION

Statuts – Article 9.4 : Chaque membre de l'Association a droit à une voix et à une seule procuration de voix supplémentaire.

Je soussigné(e) (NOM Prénom)..... à jour de mon
adhésion 2022 à l'Allée, donne pouvoir à (NOM Prénom).....

également membre de l'association Allée.

Il / Elle pourra prendre part en mon nom à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du samedi 21 mai 2022 de l'association Allée.

Fait à

Le

SIGNATURE